

Parc national de la Réunion

Objectif 14: Concevoir et mettre en oeuvre une stratégie d'éco-territoire pour le coeur habité

[...]

- **Mesure 14.1 - Construire une offre touristique fondée sur l'identité du territoire et l'innovation**

Rôle de l'établissement public du parc national

- Contribuer à la définition d'une politique touristique équilibrée, respectueuse du caractère et de « l'esprit des lieux » : capacité d'accueil physique des sites, seuils de fréquentation, etc.
- Contribuer à la valorisation des paysages, du patrimoine naturel et du patrimoine culturel, notamment par la démarche d'interprétation sur le cirque de Mafate (Cf. Mesure 2.2).
- Encourager et accompagner des « projets pilotes » à caractère innovant (nouveaux types de produits, de savoir faire / éco responsabilité, éco gestion, éco construction, structures d'hébergement touristique de nouveau type : écogîte, écolodge*...).
- Encourager et accompagner l'amélioration qualitative de l'accueil et des hébergements, notamment par la formation et la professionnalisation des acteurs.
- Reconnaître et valoriser la qualité des prestations : attribution de la marque « Parc national » , accompagnement des labels existants, développement des partenariats avec les acteurs...
- Contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des points d'accès au coeur habité pour organiser sa découverte.

Rôle des communes

Participer à la déclinaison de la politique touristique à l'échelle du territoire.

Autres acteurs opérationnels

- Région, Département, EPCI (TCO, CIVIS), ONF, CAH
- Chambres consulaires
- IRT, Offices de Tourisme,
- Associations, résidents

[...]

Page 100 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2834

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-10 15:30